



Cfdt:

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Rendez-vous de carrière

FEP

C'est dès septembre 2019 !

5 avril 2019

A partir de la rentrée 2019, les agents de l'enseignement agricole, du privé comme du public, bénéficieront de la nouvelle évaluation prévue par décret dans le cadre du PPCR*.

C'est donc la fin de la notation administrative et la mise en place des rendez-vous de carrière

Qui est concerné ?

Tous les collègues qui, au **31 août 2020**, auront cumulé :

- entre 1 et 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon
- entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8^{ème} échelon
- entre 1 et 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon



Il ne sera pas nécessaire de candidater. Tous ceux qui rempliront ces conditions seront évalués soit 399 enseignants (information donnée à la CCM du 3 avril)

Comment et quand est-on informé ?

Le ministère établira la liste des agents concernés et les informera par courrier nominatif assorti d'un guide explicatif avant la fin de l'année scolaire précédente. Un calendrier précis des opérations leur sera communiqué contre signature par le chef d'établissement dès la rentrée.

Concrètement, de quoi s'agit-il ?

L'évaluation sera composée d'une visite suivie d'un entretien avec l'inspecteur et d'un entretien avec le chef d'établissement. Les évaluateurs s'appuieront sur une grille critériée comprenant 12 items (5 pour l'inspecteur, 3 pour le chef d'établissement et 4 communs aux deux) pour établir chacun une appréciation qui sera synthétisée par l'appréciation finale du DRAAF/SRFD qui pourra atteindre **4 niveaux**, d'« excellent » à « à consolider », sans quota pour le niveau le plus élevé. Des recours seront bien sûr possibles.

Les avis seront ensuite transmis à la CCM pour avis.

A quoi cela va-t-il servir ?

Ces rendez-vous agiront comme des **accélérateurs de carrière** pour les collègues qui y satisferont. Ceux des 6^{ème} et 8^{ème} échelons permettront à **30% des collègues** inscrits sur les listes de bénéficier d'une année de **bonification d'ancienneté**. Celui du 9^{ème} facilitera le passage ultérieur à la **Hors Classe**.

*PPCR : *Parcours Professionnels Rendez-vous de Carrière*

Tout sur les Rendez-vous de carrière dans la Newsletter 78 d'avril 2019

Avec la Fep-CFDT, Agir, ne pas subir !